

Prendre la parole pour l'avenir de l'éducation et de nos métiers

# Les États généraux du Second degré

septembre - octobre 2012



Enjeux et propositions





# Les États généraux du Second degré

Après 10 ans d'une politique mortifère pour le système éducatif mais aussi plus largement pour les services publics et la société, le SNES-FSU, dans la continuité de son action syndicale, a porté avec les personnels et pendant toute la campagne électorale de l'élection présidentielle, l'exigence et la nécessité d'une rupture.

La défaite de Nicolas Sarkozy et l'alternance politique suscitent l'espoir d'une nouvelle politique, notamment pour la jeunesse, pour l'Éducation et pour nos métiers.

Il faut que cet espoir devienne rapidement une réalité.

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé l'examen au Parlement, avant la fin de l'année civile, d'une nouvelle loi d'orientation pour l'Éducation ainsi qu'un ensemble de mesures associées pour refonder l'école de la République.

Dans cette perspective le gouvernement a lancé au début du mois de juillet une large concertation. Le SNES-FSU y prend toute sa part. Cette future loi d'orientation doit pour les personnels répondre à un objectif prioritaire : redonner un avenir au système éducatif et à nos métiers.

Les personnels du Second degré, enseignants, CPE, CO-Psys, AED doivent se saisir de cette occasion pour faire entendre leurs analyses, leurs revendications, leurs espérances. Assumant

ses responsabilités de syndicat majoritaire, le SNES-FSU est décidé à créer les conditions de cette mobilisation et de cette expression. C'est le sens des « États généraux du Second degré » que lancent dès la rentrée 2012 le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU. Il s'agit, partout en France, dans tous les établissements, de prendre la parole et de rédiger des cahiers de revendications pour l'amélioration du système éducatif et de nos conditions de travail afin de peser sur la future loi d'orientation, et de construire ensemble l'avenir. Les sections académiques et départementales du SNES-FSU organiseront dans la foulée de ces réunions d'établissement des journées locales de remontées des revendications.

Une journée nationale de synthèse des États généraux du Second degré aura lieu à Paris, le 25 octobre 2012.

Cette courte plaquette ne vise pas l'exhaustivité. Elle a pour ambition d'initier les débats qui seront menés dans les établissements. Vous y trouverez quelques pistes de réflexion et des propositions sur les grands axes de ce que pourrait être une nouvelle politique pour l'Éducation et le Second degré en particulier.

**Prenons la parole pour l'avenir de nos métiers et du Second degré !**

Pour plus d'informations, contactez votre section académique et les représentants du SNES dans votre établissement.

## Calendrier

**SEPTEMBRE 2012** : réunions dans les établissements à l'initiative des personnels et rédaction d'un cahier revendicatif de l'établissement.

**1<sup>RE</sup> QUINZAINE D'OCTOBRE** : réunion de représentants des établissements à l'initiative des sections départementales ou académiques du SNES, pour rédiger une synthèse départementale ou académique des revendications et désigner les quelques délégués à la journée de synthèse nationale.

**JEUDI 25 OCTOBRE 2012** : journée parisienne de synthèse nationale des cahiers de revendications au Théâtre du Gymnase.

## Des outils

En complément de cette publication, vous trouverez sur le site du SNES **www.snes.edu** (rubrique États généraux) :

**UN MODÈLE DE CAHIER REVENDICATIF** proposant un plan, des questions pour animer les réunions d'établissement.

**DE COURTES FICHES** exposant plus précisément les enjeux ainsi que les analyses et les propositions du SNES sur des thèmes plus précis.

**LE CALENDRIER DES RÉUNIONS** d'établissement et aux niveaux départemental et académique.

**LES COORDONNÉES DES SECTIONS** départementales et académiques du SNES.

## s o m m a i r e

### POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES : UN SECOND DEGRÉ COHÉRENT ET AMBITIEUX

- p. 4-5** Faire vivre une culture commune vivante pour redonner du sens à l'École
- p. 6** Redonner un avenir au collègue
- p. 7** Construire un lycée diversifié, levier de la démocratisation
- p. 8** Refonder l'éducation prioritaire : une exigence démocratique
- p. 9** Conforter le service public d'orientation scolaire pour la réussite de tous les jeunes. Vie scolaire et rythmes scolaires

### DES PERSONNELS, FORMÉS, QUALIFIÉS ET REVALORISÉS

- p. 10-11** Faire respecter et revaloriser nos métiers : une urgence !
- p. 12** Recruter et former les personnels de demain
- p. 13** AED : pour un statut d'étudiant-surveillant Non-titulaires : mettre fin à la précarité

### POUR UN SERVICE PUBLIC JUSTE ET DÉMOCRATIQUE

- p. 14** Rééquilibrer les pouvoirs
- p. 15** Pour une évaluation rénovée des personnels

# Pour la réussite de tous les

## FAIRE VIVRE UNE CULTURE COMMUNE VIVANTE POUR REDONNER DU SENS À L'ÉCOLE

### Les enjeux

Alors que le débat sur l'avenir du collège est relancé par la consultation ministérielle sur la loi d'orientation et que les voies technologique et générale du lycée sont soumises à des réformes transformant les disciplines scolaires qui structurent les séries, il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur les contenus enseignés et les pratiques professionnelles à mettre en œuvre.

Pour le SNES-FSU, la scolarité obligatoire doit avoir pour premier objectif l'acquisition d'une culture commune vivante qui donne sens à l'École, favorise l'épanouissement intellectuel, la responsabilité, l'autonomie. Elle doit donner les clés pour une poursuite d'études qui débouche sur une formation qualifiante ouvrant à l'insertion professionnelle et à l'accès à une réelle formation tout au long de la vie.

Lutter contre l'échec scolaire, qui se nourrit de malentendus cognitifs et d'implicites scolaires, suppose de remettre au centre du débat la question du rapport aux savoirs, plutôt que de chercher une solution miracle dans l'enseignement par compétences ou la déconnexion de l'aide du travail en classe. Les jeunes les plus éloignés de la culture scolaire adoptent trop souvent des postures de conformité à ce qu'ils

croient avoir compris des attentes des enseignants, de leurs consignes, et se concentrent sur des microtâches qui risquent de les empêcher d'entrer dans les démarches intellectuelles indispensables.

### Des propositions

◆ **REPENSER LA CULTURE COMMUNE SCOLAIRE.** Cette question doit être au cœur de toute réforme du système : quelle culture scolaire englobant tous les champs du savoir, suffisamment ouverte pour s'adresser à des jeunes en construction, pour la formation de la personne, pour que l'individu puisse se construire et s'insérer dans la société ? Quels savoirs enseigner à tous ? Quelle diversification ? Quelle traduction en terme d'objectifs disciplinaires (savoirs, savoir-faire, compétences...) ?

◆ **EN RÉHABILITANT LES DISCIPLINES** qui organisent les savoirs et développent des méthodes, des attitudes intellectuelles qui structurent la pensée. Accéder à de véritables compétences suppose de s'appuyer sur des savoirs. Cela suppose aussi de penser les évolutions des disciplines scolaires en fonction de celles de la société, des champs de savoir et des liens entre elles.

# élèves : un second degré cohérent et ambitieux

◆ **À TRAVERS DES PROGRAMMES** privilégiant la mise en activité réelle des élèves et la mobilisation sur des savoirs et compétences relevant de chaque discipline ou de plusieurs d'entre elles, élaborés par des commissions plurielles composées d'inspecteurs, d'experts, de chercheurs, et d'enseignants qui portent l'expertise des praticiens.

◆ **PERMETTANT L'INTERDISCIPLINARITÉ** qui peut donner plus de cohérence à la formation globale des jeunes. C'est dans l'élaboration des programmes qu'il convient de prévoir des objets d'étude communs et de définir les conditions matérielles de la mise en œuvre (conditions d'enseignement, temps de concertation...).

◆ **FAVORISANT UNE ÉVALUATION DES ÉLÈVES INSCRITE DANS LA DÉMARCHE DE FORMATION** tout en donnant des informations pour l'orientation. Au lieu de rejeter par nature l'évaluation chiffrée en l'opposant à l'évaluation par compétences, il faut engager une large réflexion pour une évaluation des élèves moins stigmatisante et plus transparente, marquant les progrès des élèves, sans complaisance ou démagogie.

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

ZOOM

## REPRENDRE LA MAIN SUR NOS MÉTIERS

Plus que jamais les enseignants ont besoin de débattre et travailler ensemble, car ils ont aujourd'hui le sentiment d'un travail empêché qui les éloigne du sens profond de leur métier d'enseignant-concepteur.

L'exercice de nos métiers de l'éducation suppose que les conditions matérielles soient nettement améliorées, que les possibilités de varier les pratiques soient assurées, par un cadrage national qui évite la mise en concurrence des personnels, des disciplines et des établissements, et favorise le travail d'équipes disciplinaires et pluriprofessionnelles.

La formation initiale et continue des enseignants doit donner les clés didactiques, pédagogiques et permettre de débattre des pratiques pédagogiques, du métier, à l'opposé de sa restriction actuelle à la transmission de « bonnes pratiques ».



## REDONNER UN AVENIR AU COLLÈGE

### Les enjeux

Première étape du second degré, le collège est le lieu où se retrouve ensemble toute une génération et un tremplin pour poursuivre une scolarisation. À ce titre, il est au cœur d'un projet démocratique pour la jeunesse, qui doit répondre à trois exigences :

- former l'individu et le citoyen : la première mission de l'École est d'apporter à tous les élèves les outils de leur autonomie : des connaissances, des méthodes et des pratiques culturelles qui aident à grandir, à se construire et à exercer sa liberté ;
- lutter contre l'échec scolaire : les difficultés scolaires, souvent installées en primaire, se révèlent de manière plus aiguë au collège. Il faut penser le collège avec l'objectif de faire entrer tous les jeunes dans les apprentissages ;
- combattre les inégalités : pour une proportion importante de la jeunesse, l'École est le seul lieu qui offre la perspective d'une ouverture structurée et critique au monde, aux cultures, à la société. Il faut donner à tous les élèves l'espoir et l'envie de réussir, en luttant contre ce qui peut stigmatiser ou assigner à un destin tracé d'avance.

### Des propositions

- ◆ **ASSURER L'ANCRAGE DU COLLÈGE AU SECOND DEGRÉ** dont il est la première étape.
- ◆ **FAIRE VIVRE UNE CULTURE COMMUNE SCOLAIRE** construite par la mise en synergie des disciplines.

- ◆ **FAVORISER LES PRATIQUES ENSEIGNANTES ET ÉDUCATIVES FACILITANT LA DÉMOCRATISATION** de l'accès aux savoirs et compétences, en garantissant aux équipes les moyens de les diversifier dans des classes moins chargées et en installant des travaux en groupe.

- ◆ **INSTAURER DES ÉTUDES OBLIGATOIRES** (dirigées – en petits groupes – par des enseignants dans leur temps de service ou, pour les élèves autonomes, encadrées par des AED) pour accompagner les élèves dans leur travail personnel.

- ◆ **METTRE EN PLACE DES ÉQUIPES PLURIPROFESSIONNELLES COMPLÈTES** avec des moyens pour travailler ensemble à la réussite et au bien-être de tous les jeunes.

- ◆ **APPROFONDIR LE DIALOGUE ENTRE LE PREMIER ET LE SECOND DEGRÉ** pour comprendre les spécificités de chacun et améliorer les conditions de l'entrée en Sixième.

- ◆ **FAIRE VIVRE UNE ORIENTATION SCOLAIRE** affranchie de l'urgence du choix immédiat et des stéréotypes, accompagnée par les CO-Psy.

- ◆ **REPENSER UNE CARTE SCOLAIRE** avec l'objectif d'assurer la mixité sociale et scolaire dans tous les établissements.

- ◆ **RELANCER UNE VÉRITABLE POLITIQUE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE** sur la base de critères objectifs et partagés.

## CONSTRUIRE UN LYCÉE DIVERSIFIÉ, LEVIER DE LA DÉMOCRATISATION

### Les enjeux

Construire un lycée démocratique, c'est avoir l'ambition d'emmener l'ensemble d'une génération au moins au niveau du bac. Cette exigence de justice sociale n'entraîne pas de « dévalorisation des diplômes ». Elle est économiquement efficace.

Actuellement, un jeune sur trois n'obtient pas le bac. Les conséquences sont lourdes pour la dynamique économique et les enjeux sociaux du pays.

Pour le SNES-FSU, la scolarité obligatoire doit être portée à 18 ans.

Le lycée doit être ouvert à tous les jeunes et permettre à chacun de trouver son parcours de réussite. Structuré en voies et en séries, il doit répondre à la diversité des élèves et à la diversité des formations qui doivent embrasser des champs plus larges. Il doit préparer les jeunes, soit aux poursuites d'études longues, soit aux formations supérieures professionnelles courtes, soit à l'insertion professionnelle.

### Des propositions

- ◆ **SCOLARISER AU LYCÉE L'ENSEMBLE D'UNE GÉNÉRATION** pour donner à chacun une formation initiale de qualité, nécessaire à toute insertion sociale et professionnelle.
- ◆ **FAIRE VIVRE UNE CULTURE COMMUNE SCOLAIRE EXIGEANTE ET ACCESSIBLE.** Relancer la réflexion sur les pratiques pédagogiques à mettre en œuvre pour permettre la réussite de tous, tant au lycée que dans les poursuites d'étude.
- ◆ **MAINTENIR LA STRUCTURATION EN VOIES ET SÉRIES** qui reste la meilleure réponse à la diversité des jeunes en termes d'appétence pour les études, de centres d'intérêts et d'histoire scolaire. Les trois voies proposent des modes différents d'appropriation des savoirs, connaissances, compétences.
- ◆ **DÉVELOPPER DES PASSERELLES** permettant le passage d'une voie à une autre.

### ZOOM

### VOIE TECHNO

La voie technologique est un vecteur essentiel de la démocratisation des études secondaires. Elle doit le demeurer et son champ d'intervention doit être conforté et élargi. Les séries technologiques doivent être reconstruites en référence aux grands champs économiques des activités de production de biens et de services afin de donner du sens aux formations. Il ne s'agit pas de donner des compétences professionnelles aux jeunes à ce niveau (les formations supérieures professionnelles courtes leur permettront de les acquérir) mais de mettre les élèves en activité dans un contexte professionnel, afin de leur donner des connaissances et des compétences transférables dans d'autres champs, c'est-à-dire dans d'autres spécialités de formation.

## REFONDER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : UNE EXIGENCE DÉMOCRATIQUE

### Les enjeux

L'éducation prioritaire repose sur une idée simple et nécessaire : atteindre sur tout le territoire les mêmes objectifs, ce qui impose de donner plus aux établissements qui concentrent les difficultés.

Il s'agit en effet de briser les déterminismes sociaux, économiques, familiaux et scolaires pour faire vivre sur l'ensemble du territoire l'idéal de justice et d'égalité dans l'accès aux savoirs et aux qualifications, et maintenir dans tous les établissements le même niveau d'exigence et les mêmes contenus d'enseignements.

Ces enjeux sont d'autant plus d'actualité que la France est un des pays de l'OCDE où le parcours scolaire est le plus marqué par l'origine sociale. Refonder l'éducation prioritaire est à la fois une urgence et une exigence démocratique.

### Des propositions

- ◆ **INSTAURER UN CLASSEMENT UNIQUE** fondé sur des critères sociaux et scolaires nationaux, transparents et objectifs, et justifiant l'attribution de moyens correspondant aux besoins.
- ◆ **REPENSER UNE CARTE SCOLAIRE** visant à plus de mixité dans tous les établissements, en lien avec une politique ambitieuse de casse des ghettos urbains et de développement harmonieux de tous les territoires.

- ◆ **SOUTENIR LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ** en revalorisant les aides sociales : augmentation du nombre et du montant des bourses sur critères sociaux, revalorisation des fonds sociaux.
- ◆ **AUGMENTER SENSIBLEMENT LA PART DU BUDGET** de l'Éducation nationale consacrée à l'éducation prioritaire qui n'en représente aujourd'hui que 1,2 %.
- ◆ **RÉDUIRE SIGNIFICATIVEMENT LES EFFECTIFS PAR CLASSE** en imposant un maximum de 20 élèves en collège et 25 élèves en lycée.
- ◆ **FAVORISER LA DIVERSITÉ DES APPROCHES PÉDAGOGIQUES** et développer les dédoublements et le travail en petit groupe pour faire entrer tous les élèves dans les apprentissages.
- ◆ **ORGANISER LE SOUTIEN ET L'AIDE AUX DEVOIRS DANS LE TEMPS SCOLAIRE**, en lien avec le travail en classe et avec des personnels qualifiés.
- ◆ **FAVORISER L'OUVERTURE CULTURELLE** dans le cadre de projets pédagogiques montés par les équipes et financés par la DHG.
- ◆ **AMÉLIORER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE** de tous les enseignants pour les aider à mieux prendre en charge la difficulté scolaire.
- ◆ **ACCORDER AUX PERSONNELS DES AVANTAGES** en termes de salaire, de carrière et de mutation tout en préservant l'équilibre du barème national, et diminuer le temps de cours pour inclure un forfait permettant le travail en équipe.



## CONFORTER LE SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION SCOLAIRE

### Les enjeux

La contribution des CO-Psy à la réussite scolaire est majeure. Il s'agit en effet de faire vivre une orientation scolaire affranchie de l'urgence du choix immédiat et des stéréotypes.

Cette orientation doit prendre en compte le développement psychologique, ainsi que les dimensions sociales et singulières essentielles dans l'élaboration de projets émancipateurs et la construction d'une estime de soi indispensable à la réussite scolaire.

Le Service public d'orientation tout au long de la vie, créé en 2009, assimile l'élaboration d'un projet à l'adolescence à des choix de perfectionnement ou de reconversion professionnelle d'adultes sans tenir compte des problématiques spécifiques à ces âges. Il affaiblit le seul service public d'orientation existant, celui de l'Éducation nationale.

### Des propositions

- ◆ **ATTRIBUER AUX CIO DES BUDGETS DIGNES** d'un service d'information et de conseil moderne, gratuit et de qualité.
- ◆ **RÉAFFIRMER LE RÔLE DES CO-PSY** du début du collège à l'enseignement supérieur, dans le sens d'une contribution à la réussite et d'une projection progressive dans une formation puis dans un métier.
- ◆ **DÉVELOPPER LEUR APPORT SPÉCIFIQUE** aux équipes d'établissement grâce à une politique de recrutement ambitieuse.

### ZOOM

### VIE SCOLAIRE, RYTHMES SCOLAIRES

L'apprentissage de la citoyenneté et de la vie collective passe par le développement des vies scolaires, espace intermédiaire entre les apprentissages scolaires et la sociabilité. Face à des problèmes récurrents (absentéisme, indiscipline, violences...), les mesures du type suspension des allocations familiales, présence policière et établissements de réinsertion scolaire sont contestables, inefficaces et contraires à nos valeurs éducatives. L'écoute, le renforcement du lien avec les familles permettent de poser des repères pour prévenir le décrochage et lutter contre les difficultés comportementales, les conduites à risque, l'échec.

Le transfert aux enseignants d'une part sans cesse accrue de l'accompagnement des élèves, de leur parcours et de leur orientation au détriment de leur activité d'enseignement affaiblit les métiers et leurs complémentarités.

Prévenir le découragement ou la fatigue des élèves impose de concevoir des temps scolaires plus équilibrés, dans des conditions de travail et de vie plus sereines, plutôt que dans un allongement de l'année scolaire allié à une réduction de la journée scolaire ouvrant la voie à des formes d'externalisation de l'aide et de l'accès à des pratiques culturelles et sportives.



# Des personnels, formés,

## FAIRE RESPECTER ET REVALORISER NOS MÉTIERS : UNE URGENCE !

### Les enjeux

L'exercice de nos professions s'est nettement détérioré en même temps que se dégradait notre pouvoir d'achat, nos conditions d'emploi (notamment par la multiplication des compléments de service) et de travail, l'évolution de nos carrières.

La crise de recrutement qui existe aujourd'hui en est une des conséquences.

Nos métiers sont des métiers de conception. Nous ne sommes pas de simples exécutants de directives imposées. Nos qualifications et nos compétences sont au service de missions, celles du service public de l'Éducation, définies par nos statuts.

Ainsi, faire respecter et revaloriser nos métiers c'est donner de l'ambition au service public d'Éducation nationale et donc agir pour la réussite de tous les jeunes.

La revalorisation de nos métiers est à la fois une revendication juste et une urgence.

Elle suppose à la fois l'amélioration de nos carrières, des conditions d'emploi et de travail, et une reconnaissance sociale à la hauteur de l'importance et des enjeux de nos métiers d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

### Des propositions

◆ **RÉAFFIRMER NOS MISSIONS PRINCIPALES** et respecter notre identité professionnelle. Seul un métier centré sur nos propres missions statutaires peut permettre à chacun de s'investir et de s'épanouir pleinement.

◆ **DÉFENDRE LE PRINCIPE DU STATUT** qui définit nos missions, nos modalités de recrutement, de carrière, d'évaluation, nos obligations de service.

◆ **PERMETTRE À LA PROFESSION DE REPRENDRE LA MAIN** sur les conditions nécessaires à un travail de qualité. C'est un moyen de combattre les méthodes managériales qui, par le biais de l'évaluation prétendument au mérite, fragilisent les personnels et remettent en cause le sens même de l'activité professionnelle.

◆ **LIMITER LES EFFECTIFS PAR CLASSES** et le nombre d'élèves à prendre en charge pour les CPE et CO-Psy, permettre des cours en groupes d'élèves réduits, afin d'être en condition de faire réussir les élèves, notamment les plus fragiles.

◆ **INCLURE DU TEMPS DANS LES SERVICES HEBDOMADAIRES** pour le travail en commun, la réflexion disciplinaire et pédagogique, la concertation pluriprofessionnelle.

# qualifiés et revalorisés

- ◆ **FAIRE PRENDRE EN COMPTE LA PÉNIBILITÉ ACCRUE** de l'exercice de nos métiers.
- ◆ **RENDRE EXCEPTIONNELS LES COMPLÉMENTS DE SERVICE** et améliorer les dispositions statutaires sur les TZR ainsi que la gestion du système de remplacement.
- ◆ **MULTIPLIER LES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE** (congés formation, concours internes, liste d'aptitude, détachement, disponibilité, congés pour études...) et repenser les fins de carrières pour permettre des aménagements, la valorisation de l'expérience et sa reconnaissance.
- ◆ **DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS DE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE.** Cela passe par un nouveau mouvement national en une seule phase pour permettre sur l'ensemble d'une carrière de changer d'établissement ou de poste.
- ◆ **ASSURER LA REVALORISATION DE NOS SALAIRES** : rattrapage du pouvoir d'achat perdu, reconstruction de la grille indiciaire et indexation du point d'indice sur le coût de la vie.

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## ZOOM

### LE PRINCIPE STATUTAIRE

Loin d'être un carcan, le statut est, pour les fonctionnaires et donc pour les services publics et les citoyens, la protection contre l'arbitraire, les pressions locales, les lobbies. Il est un outil d'égalité sur l'ensemble du territoire. Le statut garantit notamment que le recrutement des personnels est assuré par concours et par un jury indépendant, et il fait du fonctionnaire-citoyen un acteur des missions de service public. Il est au cœur de notre identité professionnelle et de notre capacité à agir individuellement et collectivement, pour nos métiers et pour l'amélioration du Service public d'Éducation.

Les statuts des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ont été modifiés plusieurs fois depuis 1950. Certaines de ces modifications ont amélioré nos conditions de carrière, d'emploi et de rémunération, en particulier en prenant en compte des charges nouvelles. D'autres évolutions sont encore nécessaires en fonction des évolutions de nos métiers, respectant notre identité professionnelle mais apportant de nouveaux acquis.

## RECRUTER ET FORMER LES PERSONNELS DE DEMAIN

### Les enjeux

Nos métiers connaissent une véritable crise d'attractivité et la formation des enseignants est un champ de ruines. L'avenir même du Service public d'Éducation est en cause. Les conditions nécessaires pour assurer les recrutements de demain sont à la fois de donner envie d'exercer les métiers de l'Éducation et de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de s'y préparer.

D'autre part, parce qu'enseigner est un métier qui s'apprend, les enjeux de la formation initiale et des conditions d'entrée dans le métier sont centraux.

Les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de l'orientation sont des métiers de conception qui exigent de la part de ceux qui l'exercent une réflexion permanente sur les pratiques et les contenus, les conditions de la réussite des élèves. La formation continue doit y prendre toute sa place.

### Des propositions

◆ **REVALORISER NOS MÉTIERS** tant du point de vue salarial que des conditions de formation et de travail pour les rendre plus attractifs.

◆ **DÉFINIR UN PLAN PLURIANNUEL DE RECRUTEMENT** à la mesure des enjeux des services publics. Dans l'urgence, un dispositif permettant la titularisation des contractuels et l'accès pour les AED aux corps d'enseignants, de CPE et de CO-Psy doit être défini.

◆ **METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE PRÉCRUTEMENT** dès la licence, condition de la démocratisation de l'accès à nos professions.

◆ **RECONNAÎTRE LA NÉCESSITÉ D'UN HAUT NIVEAU DE QUALIFICATION** pour le recrutement. Les enseignants, CPE et CO-Psy doivent être titulaires du Master.

◆ **INTÉGRER DANS LA FORMATION INITIALE** la formation disciplinaire et des éléments de préprofessionnalisation (didactique, histoire de la discipline, recherche, stages encadrés...).

◆ **L'ANNÉE DE STAGE DOIT PERMETTRE** un réel travail avec le tuteur, la prise en charge progressive de certaines de ses classes, la réflexion sur les pratiques et l'échange entre pairs. Les IUFM rénovés, avec leur potentiel de formateurs, doivent avoir toute leur place.

◆ **LES PREMIÈRES ANNÉES D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER** doivent être progressives et accompagnées. La charge de travail inhérente au début de carrière doit être prise en compte.

◆ **LA FORMATION CONTINUE** doit répondre aux attentes et aux besoins des personnels pour perfectionner leurs pratiques. Elle doit avoir lieu sur le temps de travail. Son contenu et son accès doivent être améliorés.

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)



# AED : POUR UN STATUT D'ÉTUDIANT-SURVEILLANT

## Les enjeux

Dans le cadre des vies scolaires, les AED exercent des missions importantes d'encadrement, de surveillance et d'accompagnement éducatif. Utilisés trop souvent comme une variable d'ajustement au sein des établissements, leur rôle ainsi que leurs missions ne sont pas pleinement reconnus, entraînant un isolement au sein de la communauté éducative. La fonction d'AED doit être un tremplin pour l'entrée dans une vie professionnelle stable, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut donc mettre fin à la précarisation du statut et de l'avenir des AED.

## Des propositions

- ◆ **INSTAURER UN VÉRITABLE STATUT D'ÉTUDIANT-SURVEILLANT** permettant de concilier études et travail dans de bonnes conditions.
- ◆ **CRÉER DES POSTES D'AED EN NOMBRE SUFFISANT** pour répondre aux besoins dans les établissements.
- ◆ **RECRUTER LES AED SUR CRITÈRES SOCIAUX** et les affecter dans un établissement proche de leur lieu d'études.
- ◆ **REVENIR À UNE GESTION RECTORALE DU RECRUTEMENT** des AED avec l'ouverture du droit aux mutations.
- ◆ **PORTER LA RÉMUNÉRATION DES AED À L'INDICE MINIMUM DE LA CATÉGORIE B.** Ils doivent pouvoir bénéficier de la prime ZEP.
- ◆ **APPLIQUER LE DROIT À LA FORMATION** et l'accès à la validation des acquis de l'expérience.

# NON-TITULAIRES : METTRE FIN À LA PRÉCARITÉ

## Les enjeux

En dix ans, le recours aux non-titulaires n'a cessé de progresser et les conditions d'exercice se sont dégradées : recours illégal à la vacance, faibles rémunérations, turnover préjudiciable au fonctionnement des établissements...

La loi du 12 mars 2012 permettant des recrutements réservés doit être appliquée mais, de trop nombreuses situations étant injustement écartées, de nouvelles négociations doivent être ouvertes.

Il y a urgence à résorber la précarité des enseignants, CPE et CO-Psy non titulaires par un plan de titularisation de tous les non-titulaires en poste ou au chômage.

## Des propositions

- ◆ **DÉFINIR UN PLAN PLURIANNUEL DE RECRUTEMENT** à la mesure des enjeux des services publics.
- ◆ **GARANTIR LE RÉEMPLOI DES NON-TITULAIRES** et ouvrir des listes complémentaires au Capes interne.
- ◆ **RECONNAÎTRE L'EXPÉRIENCE ET LES COMPÉTENCES ACQUISES** par l'entrée directe en année de stage pour les plus anciens ; donner l'accès à une formation validée par un jury et un reclassement dans la grille indiciaire des certifiés prenant en compte l'intégralité des services effectués par les non-titulaires.
- ◆ **ASSURER UN CADRAGE NATIONAL DE LA GESTION DES NON-TITULAIRES** dont la transparence soit garantie par la réunion et l'examen des mesures individuelles envisagées en CCP.



# Pour un service public juste

## RÉÉQUILIBRER LES POUVOIRS



### Les enjeux

L'autonomie des établissements a été un thème récurrent de la politique menée ces dernières années pour, en réalité, renforcer les pouvoirs du chef d'établissement au détriment du conseil d'administration, instance délibérative, et des équipes pédagogiques.

Cette politique s'est traduite par un double mouvement :

- déréglementation et éclatement des cadres nationaux avec la possibilité de définir localement une partie des horaires, voire des contenus, de certains enseignements ;
- injonctions multiples faisant fi de l'expertise des personnels comme de leur avis (expérimentations imposées, normalisation de l'évaluation...).

Les conséquences sont dramatiques : découragement, impossibilité de développer les initiatives des équipes qui ne correspondraient pas à la volonté de la hiérarchie, mise en concurrence des établissements et des personnels.

Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire impose de réaffirmer la nécessité de règles nationales transparentes, connues de tous, définissant les objectifs communs à tous les établissements et l'équilibre des missions et prérogatives des différents personnels et instances.

### Des propositions

- ◆ **MAINTENIR SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT** l'organisation de l'offre de formation, les contenus de formation et les horaires d'enseignement, la gestion des personnels, et sans les déconcentrer au niveau de l'établissement.
- ◆ **RÉORGANISER LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES** entre chef d'établissement, conseil d'administration et équipes pédagogiques afin de rétablir les équilibres des lois de décentralisation des années 1980.
- ◆ **DONNER AUX ÉQUIPES LE TEMPS ET LES MOYENS NÉCESSAIRES** pour débattre et décider des choix pédagogiques. Les libertés pédagogiques individuelles et collectives s'organisent sous la seule responsabilité des enseignants, concepteurs de leur travail.

### ZOOM

### LES PARENTS D'ÉLÈVES

Redonner sens à l'école pour de nombreux jeunes, construire un consensus sur les exigences et missions de l'Éducation suppose de clarifier les rôles respectifs des parents et des enseignants, de renouveler le dialogue avec les familles. Cela suppose une formation sur la conduite de ce dialogue afin d'éviter

# et démocratique

## RÉNOVER L'ÉVALUATION DES PERSONNELS

### Les enjeux

À l'initiative du SNES-FSU, les personnels d'enseignement et d'éducation se sont battus l'année passée pour empêcher la publication du décret sur l'évaluation.

Le décret comportait de nombreux points inacceptables. En particulier :

- le chef d'établissement devenait l'unique évaluateur des enseignants, y compris concernant l'activité de l'enseignant dans sa classe, malgré son incompétence à assumer cette évaluation ;
- l'évaluation avait comme seule fonction le « classement des enseignants » pour leur promotion, en rendant de surcroît totalement opaque ce classement, laissant la porte ouverte à l'arbitraire, le chef d'établissement décidant seul des promotions des enseignants.

les conflits et d'amener plus facilement les parents des milieux populaires, les plus éloignés de l'institution scolaire, à rencontrer les équipes éducatives. Cela nécessite des lieux d'accueil, une organisation qui tienne compte des attentes des familles, mais aussi de la charge de travail des personnels, évite la multiplication de réunions inutiles, notamment en collège, au profit d'un vrai travail d'équipe pluriprofessionnelle, la plus à même de porter un regard global sur le jeune en formation.

Ce décret, finalement publié par l'ancien gouvernement au lendemain du deuxième tour de l'élection présidentielle, est désormais en cours d'abrogation, comme l'avait promis le candidat François Hollande.

Au-delà, la question de l'évaluation est importante car elle induit une conception du métier et donc des missions et objectifs du Service public d'Éducation.

Le SNES-FSU pense que l'évaluation actuelle doit être profondément rénovée.

### Des propositions

- ◆ **DONNER COMME OBJECTIF À L'ÉVALUATION DE CONSEILLER LES ENSEIGNANTS**, de les aider et donc de leur permettre d'améliorer leurs pratiques professionnelles.
- ◆ **RECENTRER LA MISSION DES CORPS D'INSPECTION** sur l'aide et le conseil, sur le contact avec les enseignants et les CPE.
- ◆ **MAINTENIR LE PRINCIPE DE LA DOUBLE ÉVALUATION** respectant les compétences respectives des chefs d'établissement et des corps d'inspection ainsi que le caractère central et essentiel de l'activité en classe.
- ◆ **DÉCONNECTER L'ÉVALUATION DES PROMOTIONS D'ÉCHELON**. La progression de carrière doit être la même pour tous à l'intérieur de chaque corps, cette progression devant se faire au rythme le plus favorable (grand choix actuel).

Se syndiquer

Pour  
se faire  
entendre

Bulletin d'adhésion à remettre au représentant du SNES  
de votre établissement ou à envoyer  
au siège du SNES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13

Date de naissance \_\_\_\_\_ Sexe :  masculin  féminin

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

Résidence, bâtiment, escalier \_\_\_\_\_ N° et voie \_\_\_\_\_

Lieu-dit - Boîte postale \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Établissement d'affectation : code [ ] [ ] [ ] Catégorie [ ] [ ] Discipline [ ] [ ]

Nom et adresse de l'établissement \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le SNES ne fonctionne que grâce aux cotisations\* de ses adhérents. Se syndiquer c'est apporter sa contribution, dans l'intérêt de la profession.

\* Le versement de cotisations syndicales donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu (66 % du montant de la cotisation annuelle).